



La FNAPEC reçoit le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication

C'est fini la rentrée !!!

La FNAPEC s'interroge sur la politique culturelle du gouvernement qu'elle a observée durant l'été

Pendant l'été, la vie politique a continué, surtout au mois de juillet. Avignon a été, comme d'habitude, le rendez vous des théâtres, comédiens, musiciens, artistes mais aussi celui des élus de la culture.

Canopéea* dont la FNAPEC est membre fondateur a organisé avec la FNCC* une rencontre avec les élus.

Des contacts furent pris, la rentrée va être chaude.

Les associations d'Elus se sont rencontrées et ont signé un manifeste commun.

Au Sénat, Mme Morin Desailly, auteur d'un rapport sur l'enseignement spécialisé, a posé une question écrite à Mme Filipetti, Ministre de la Culture sur la décentralisation de l'enseignement spécialisé.

Enfin l'Education Nationale vient de faire paraître sa position sur les enseignements artistiques.

*Canopéea Collectif pour des assises nationales ouvertes sur les pratiques, éducation et enseignements artistiques

*FNCC, Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

Réunion CANOPEEA-FNCC-élus –juillet 2012–

Beaucoup d'élus. Une grande inquiétude chez ces élus qui commencent à se poser beaucoup de questions sur l'enseignement spécialisé dans leur ville. On a entendu beaucoup de clichés .. *enseignement réservé à une petite communauté, les enseignants ne sont jamais là, le conservatoire coûte cher, est ce utile ?*, ... Beaucoup d'inquiétudes à se faire. La FNAPEC a contacté certains de ces élus pour leur expliquer le rôle indispensable des parents. Des rendez vous seront pris à la rentrée.

Manifeste des élus à Avignon – juillet 2012–

Onze associations nationales d'élus* signent une déclaration pour une République culturelle décentralisée : l'engagement solidaires des collectivités territoriales, 2012 – Acte II“

Plusieurs thèmes prioritaires sont définis : *"l'éducation artistique et culturelle à l'école, le soutien au tissu d'équipements culturels hérité de 50 ans de politiques culturelles, la meilleure prise en compte des pratiques en amateur, la concertation entre collectivités et avec Etat dans le respect des spécificités des territoires et une déclinaison territoriale du CCTDC*"*

Pour en savoir plus [position des élus prise à Avignon juillet 2012](#)

*CCTDC Conseil de collectivités territoriales pour le développement culturel".

*FNCC, Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture, ADF, Association des Départements de France, ARF Association des régions de France, AMF Association des maires de France, AMRF Association des Maires ruraux de France, MGV Maires de grandes villes, FVM Fédération des villes moyennes, APVF Association des petites villes de France, ADCF Assemblée des Communautés de France, Communautés Urbaines de France, Association des maires ville & banlieue de France.

Position du Ministère de la Culture –juillet 2012–

En juillet, Mme Morin Desailly, sénatrice auteur d'un rapport reconnu et apprécié par ses pairs sur l'enseignement spécialisé, a posé une question à Mme Filipetti, Ministre de la Culture sur la décentralisation des enseignements artistiques et *"le transfert des crédits budgétaires afin de rééquilibrer la charge financière supportée par ces dernières, notamment les communes et, le cas échéant les communes"*.

Mme la Ministre, consciente du problème, a affirmé que l'article 101 de la loi de 2004 qui avait crispé toutes les associations d'élus, serait revu et corrigé avec leur accord. *" la région ne serait plus chargée d'organiser et de financer le CEPI*, mais pourrait participer au financement des établissements ; une commission régionale des enseignements artistiques serait créée, pour conforter l'approche territoriale ; l'accès du plus grand nombre aux pratiques artistiques serait affirmé et inscrit dans la loi ; le cycle d'enseignement professionnel initial serait dénommé "cycle d'orientation professionnelle", destiné à des jeunes qui souhaitent rejoindre l'enseignement supérieur. "*

La FNAPEC qui fait partie de la commission culture de la FNCC attend les actes.

Pour en savoir plus : [question et réponse du Ministère de la Culture](#) [Synthèse rapport Morin Desailly](#)

*CEPI cycle d'enseignement professionnel initial

Position Ministère de l'Education Nationale –août 2012–

Le Ministère de l'Education Nationale veut *"refonder l'éducation culturelle et artistique"*. La FNAPEC est un peu déçue du document.

Des constats d'échec ; *"Les classes à projet artistique et culturel ont perdu la moitié de leurs effectifs en trois ans. Les classes à horaires aménagés ne concernent, elles, que 467 écoles et collèges. Les résidences d'artistes, enfin, ont impliqué un peu moins de 700 établissements en 2010–2011, et les partenariats avec les festivals concernent encore peu d'élèves."*

" Les conventions de partenariat avec les régions sont cependant très inégalement développées : en 2011, le pilotage territorial de l'éducation artistique et culturelle reposait dans 21 académies sur une convention avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), dans cinq académies seulement sur une convention avec la région et dans sept autres sur une convention tripartite entre l'éducation nationale, la DRAC et la région. Enfin, le partenariat avec les conseils généraux et les communes n'obéit pas non plus à une politique clairement établie. 43 conventions ont été signées avec des conseils généraux, et 108 avec des municipalités."

A ce constat le Ministère **répond** par des **voeux pieux** "*L'éducation culturelle peut être un puissant vecteur d'intégration sociale et de lutte contre les inégalités. C'est pourquoi elle doit faire l'objet d'une ambition nationale renouvelée et cohérente. Il s'agit de faire en sorte que chaque élève puisse bénéficier d'un véritable parcours culturel, de l'école au lycée.*" et une **série de questions sans réponse** "*Quels modes de collaboration envisager entre l'École, les institutions culturelles et les collectivités locales ? Comment améliorer la complémentarité entre les actions des enseignants et celles des intervenants extérieurs à l'École ?*"

Là aussi la FNAPEC attend les actes.

Pour en savoir plus : [position Education Nationale](#)

N'oubliez pas de nous régler votre cotisation.

D'avance merci

Appel à cotisation

La revue FNAPEC a été envoyée à nos adhérents

Si vous ne l'avez pas reçue contactez nous

allo FNAPEC 06 83 51 83 11

Assurance

Demandez les nouveaux bulletins

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques

Nous voulons assurer "*un service de proximité avec la logistique d'un grand Groupe*"

allo FNAPEC 06 83 51 83 11

Flash d'information de la FNAPEC - Fédération Nationale des Associations de Parents d'élèves des Conservatoires

si vous ne souhaitez plus recevoir le flash-info de la FNAPEC adressez un courriel à fnapec@orange.fr